



Municipalité de Rivière-à-Pierre

AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **10 août 2021**, à 19h30, au centre communautaire, située au 830, rue Principale, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 455, avenue des Sables Est, (lot # 5 222 809). La demande de dérogation vise à :

- Permettre la construction d'une résidence, en zone de villégiature Rv-11, comportant trois (3) étages contrevenant à la grille de spécification de l'annexe 1, section II feuillet B-2 du *Règlement de zonage* # 435-14 qui stipule que le nombre d'étage maximum d'un bâtiment est fixé à deux (2).

Cette demande de dérogation mineure est disponible pour consultation durant les heures d'ouverture du bureau à la mairie. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à chacune de ces demandes lors de la séance ordinaire du 10 août 2021 à 19h30 à la mairie.

Donné ce 16 juillet 2021.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Mélanie Vézina

Certificat de publication

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis mentionné ci-dessus en affichant une copie à la mairie et au bureau de poste 16 juillet 2021.

Le journal *Le Ripierrois* a publié le dit avis dans l'édition de juillet.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 16 juillet 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Mélanie Vézina